



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 30 juin 2025**

**Délibération n° DEL\_2025\_0095**

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
04/07/2025

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

**Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e)s** :

Madame Colette CHASSAGNE, Madame Emmanuelle VIALANEIX

**Secrétaire de séance** : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

<b>Objet</b> :	Profession Sport : premier versement
----------------	--------------------------------------

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Par délibération du 3 mars 1994, la Ville s'est engagée à soutenir financièrement le dispositif «Profession Sport» proposé par le Conseil Départemental. Cette opération vise à conforter la filière sportive professionnelle au sein des associations sportives de la commune du Puy-en-Velay.

Pour rappel lors du Conseil Municipal du 8 avril 2022, la Ville a fait évoluer ce dispositif en accordant dorénavant aux associations concernées une aide de 2 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association (pour rappel, l'aide s'élevait jusqu'à présent à 1,70 € de l'heure).

Sur la base des éléments chiffrés transmis par les clubs, pour la période de janvier à juin 2025, le montant de l'aide aux associations attribuée par la ville du Puy-en-Velay s'élève à 7 239,96 € selon le tableau de répartition joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 19/06/2025

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE aux associations sportives concernées par l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2025, une subvention globale de 7 239,96 € selon le tableau de répartition joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30 juin 2025,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin  
2025